

COMMUNIQUE DE PRESSE

Santé au travail : quels défis pour les entreprises d'Occitanie ? Le nouveau Plan régional santé au travail 2026-2030

Le nouveau Plan Régional Santé au Travail 2026-2030 a été dévoilé le 22 septembre à Montpellier : des actions concrètes, des outils directement mobilisables, des partenaires engagés pour renforcer la prévention au cœur des entreprises.

Le Plan Régional Santé au Travail (PRST) 2026-2030 est la déclinaison en Occitanie du Plan Santé au Travail présenté par le ministre du travail et des solidarités, Jean-Pierre Farandou, en juin dernier.

Il constitue notre **feuille de route partagée pour les 5 ans à venir**, résultat de près d'un an de travail avec les acteurs de la prévention en Occitanie, qui tient compte des **spécificités locales**, et se veut à la fois **ambitieuse et pragmatique**.

Piloté par la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), **le PRST réunit tous les acteurs qui agissent pour la santé au travail en Occitanie** : partenaires sociaux, organismes de sécurité sociale, acteurs de la prévention, de l'emploi, du handicap, de la formation dans le cadre du Comité Régional d'Orient des Conditions de Travail (CROCT).

En Occitanie, la sinistralité au travail demeure un enjeu majeur

En Occitanie, près de **49 000 accidents du travail avec arrêt** ont été recensés en 2024 (dernières données disponibles), dont près de 40 000 ont entraîné un arrêt supérieur à trois jours. Parmi eux, **83 accidents ont été mortels, soit près de deux décès liés au travail chaque semaine**.

1 accident du travail sur 5 concerne un jeune de moins de 25 ans. Les jeunes sont surreprésentés dans la sinistralité régionale, confirmant la nécessité de sensibiliser dès la formation et la prise de poste.

En 2024, en Occitanie, 16 342 salariés ont été déclarés inaptes. Dans un contexte de vieillissement de la population, il est plus que jamais nécessaire de renforcer les actions de prévention de la désinsertion et de l'usure professionnelles.

Des solutions concrètes pour prévenir les risques professionnels

L'objectif du PRST est de renforcer la culture de prévention en mettant à disposition des TPE/PME, des lycées et des organismes de formation des outils clés-en-main.

Ce nouveau plan s'appuie sur la capitalisation du plan précédent (PRST4) et propose **des kits directement utilisables pour les TPE-PME**, accessibles sur le site internet du PRST Occitanie. Pensé pour accompagner les entreprises au plus près de leurs réalités dans un monde en mutation, le plan aborde des thématiques clés : prévention des accidents du travail graves et mortels, accueil au poste de travail des jeunes en formation professionnelle, usure professionnelle et maintien dans l'emploi, climat et conditions de travail...

Ces outils sont disponibles sur le site du PRST :

<https://www.prst-occitanie.fr/>

Les nouveautés et axes forts du PRST 2026-2030

- **Faire reculer les Accidents du Travail Graves et Mortels (ATGM)**

Face à une sinistralité préoccupante, l'analyse systématique des causes des accidents graves et mortels, et le partage de ce retour d'expérience, permettra de prévenir leur répétition. Le plan vise aussi à accompagner spécifiquement les victimes et les collectifs de travail impactés.

- **Mieux protéger les jeunes en formation**

Un partenariat renforcé avec les deux rectorats de la région et la DRAAF pour l'enseignement agricole permet d'intégrer la prévention des risques professionnels au cœur du parcours des jeunes en formation professionnelle, en ciblant en priorité les métiers et secteurs les plus accidentogènes.

- **Adapter le travail au changement climatique**

Une action spécifique est intégralement consacrée à l'impact du climat sur les conditions de travail. L'objectif est d'aller au-delà de la "gestion de crise" estivale pour anticiper structurellement ces risques.

- **Rendre effective l'évaluation différenciée des risques entre les femmes et les hommes**

Mieux prendre en compte la santé au travail des femmes est un enjeu majeur. Si l'évaluation des risques différenciée entre les femmes et les hommes est une obligation légale depuis plus de 10 ans, cette approche reste peu intégrée dans les pratiques des entreprises. Le plan visera à combler ce retard par des actions concrètes de sensibilisation et d'accompagnement.

- **Lutter contre les Violences Sexistes et Sexuelles au Travail (VSST) dès la formation**

En complément des réseaux départementaux déployés dans le cadre du précédent plan, le PRST 2026-2030 vise à renforcer la prévention au stade de la formation, via un partenariat avec le Rectorat de l'académie de Toulouse. Une action ciblée sera notamment organisée pour les jeunes se destinant aux métiers de la beauté, en sensibilisant les directions, enseignants et jeunes en formation.

- **Agir au cœur des secteurs prioritaires : le BTP et le secteur de la santé et du soin**

Ces deux secteurs concentrent à la fois un déficit d'attractivité et une sinistralité importante. Des actions de prévention spécifiques ont donc été co-construites avec les acteurs de terrain (fédérations du BTP, représentants du secteur de la santé et du soin).

- **Prévenir l'usure professionnelle face à l'allongement des carrières**

Dans un contexte de vieillissement de la population active, la sécurisation des parcours des salariés est primordiale. Avec l'appui des services de prévention et de santé au travail, l'enjeu sera de renforcer la prévention primaire et l'accompagnement des TPE et PME, souvent démunies face à ces enjeux.

Le document officiel est disponible sur le site de la DREETS Occitanie :

[prst2026-2030.pdf](#)

La prévention en action : des retours d'expérience opérationnels

Le témoignage de Marc Sévigné, président directeur général, et d'Émilie Mananet, responsable sécurité qualité environnement de l'entreprise Sévigné travaux publics



SÉVIGNÉ est une entreprise de travaux publics dont le siège social est situé à Aguessac dans l'Aveyron, avec une agence de travaux à Mende en Lozère.

Elle intervient principalement pour l'État, les collectivités locales, les établissements publics industriels et commerciaux (EDF, SNCF) et les particuliers.

Elle propose des services dans différents domaines des travaux publics : terrassement, génie civil (voiries et réseaux divers, stations d'épuration), revêtements / enrobés, transports, matériaux de carrières, agglos, enrobés à chaud et à froid, amendements calcaires, blocs modulables, filtration piscine, décoration paysagère, etc.

Elle emploie environ 240 salariés dont 14 apprentis, du CAP de conducteur d'engin à l'ingénieur de travaux publics.

L'entreprise a organisé la formation de plus de 130 Sauveteurs Secouristes du Travail (tous volontaires) sur l'ensemble des activités de l'entreprise.

Quelles sont vos actions innovantes en matière de sécurité ?

Lors de l'acquisition d'une nouvelle machine ou d'un nouvel équipement (engins de terrassement, outils d'ensachage, etc.), nous avons mis en place un dispositif innovant en deux étapes : le « Cahier des charges » et la « Commission Réception ».

L'étape « Cahier des charges » : dès la phase projet, nous anticipons les besoins des équipes et des utilisateurs en créant un groupe de travail pluridisciplinaire (comprenant service concerné, utilisateur principal, service maintenance et service Santé Sécurité Qualité Environnement). Nous intégrons les règles de sécurité et d'ergonomie dès la conception. Cela permet parfois de faire progresser les fabricants eux-mêmes sur leurs équipements.

L'étape « Commission réception » : quelques mois plus tard, cette même équipe se retrouve afin de faire le point sur ce qui fonctionne et ce qui doit être amélioré, de désamorcer les difficultés et d'expliquer les choix faits, si l'appareil ne répond pas tout à fait aux attentes.

Ce dispositif nous oblige à faire preuve de vigilance car aucun équipement n'est conforme sur tous les points dès le premier jour. Il favorise le dialogue social, la communication et l'implication des salariés dans la conduite de leurs machines ou de leurs installations industrielles.

Vous accueillez 14 apprentis au sein de votre entreprise, pouvez-vous expliquer le parcours d'accueil de ces apprentis ?

L'enjeu est de détecter le niveau de culture en santé, sécurité et environnement avant l'embauche pour pouvoir le faire évoluer. Dès son arrivée, l'apprenti est accompagné par un tuteur RH et un tuteur terrain de proximité pour répondre à toutes ses questions. Concrètement, l'organisation s'articule ainsi :

- Un questionnaire d'évaluation avant embauche ;
- Une correction et un apport d'informations en santé, sécurité et environnement lors de l'accueil, le premier jour d'intégration ;

- Un accueil tutorat le premier jour avec le service RH et la remise d'un support rappelant l'ensemble des consignes essentielles ;
- Une formation au poste de travail avec le responsable direct (le tuteur terrain), complétée par une formation à l'engin si le nouvel embauché en conduit ;
- La remise en main propre du premier bulletin de salaire avec l'explication des spécificités métiers par le tuteur RH ;
- Un bilan avec le tuteur RH et le responsable avant la fin de la période d'essai ;
- Un accompagnement du tuteur terrain durant les six premiers mois à l'aide d'une trame dédiée.

Pour garantir l'efficacité de ce dispositif, nous évaluons nos tuteurs terrain selon quatre critères : compétences pédagogiques, compétences techniques, connaissance de l'entreprise et connaissance en santé, sécurité et environnement. Ce format, en place depuis environ cinq ans, est très apprécié des nouveaux embauchés, et nous avons pour perspective de continuer à le faire progresser pour le rendre encore plus pertinent.



Et si vous aviez un message de prévention à transmettre, quel serait-il ?

L'accueil des nouveaux salariés est à privilégier, car il conditionne les bonnes pratiques et les bons réflexes des salariés dans leur parcours professionnel.

>> Les outils du PRST

Le PRST propose des outils pour sensibiliser les apprentis et leurs maitres d'apprentissage aux risques professionnels <https://www.prst-occitanie.fr/a/792/apprenti-e-contrat-sante-securite/>

Le témoignage de Maryline Alvarez, directrice des ressources humaines de l'entreprise de transports sanitaires d'Occitanie TSO



Transports Sanitaires d'Occitanie (TSO) est un groupement créé par les groupes de santé Clinipôle et Oc Santé. La principale mission de TSO est d'assurer le transport des patients entre leur domicile et les structures de soins, mais également de répondre aux gardes de nuit et de jour pour le SAMU qui gère les demandes d'intervention d'urgence, ainsi qu'aux demandes d'assistance.

TSO, propose des transports médicalisés (Ambulances, ASUS, VSL et taxis) avec environ 98 véhicules et 190 000 transports réalisés par an.

TSO, c'est 7 sociétés réparties sur différentes zones géographiques (Baillargues, Montpellier, Grabels, Montferrier-sur-Lez, Clermont-l'Hérault et Lodève) qui emploient 200 salariés, ce qui permet un meilleur maillage du territoire et garantit une meilleure réactivité pour la prise en charge des patients.

Dans un secteur exigeant comme le vôtre, comment structurez-vous votre politique de prévention au quotidien, et quels sont les principaux risques identifiés ?

Depuis 2018, nous avons engagé une refonte de notre politique RH, placée sous le signe de l'humain et de la proximité.

En ce qui concerne notre politique de prévention au quotidien, cela passe par plusieurs mesures, à savoir :

- Des plannings aménagés, afin de favoriser la conciliation vie personnelle et professionnelle avec la semaine de travail à 4 jours, mais aussi l'adaptation de l'heure de prise de poste et de fin de poste en fonction des contraintes personnelles ;
- Nous constituons des binômes d'ambulanciers mixtes qui prennent en compte les affinités, l'âge, le sexe, afin d'adapter l'organisation aux contraintes physiques de chacun. Cette démarche permet l'embauche de public féminin dans un secteur traditionnellement masculin et de faciliter le maintien dans l'emploi des seniors soumis à des exigences physiques accrues et parfois des restrictions médicales ;
- Nous utilisons des outils métiers pour adapter le travail et tenir compte des contraintes physiques et personnelles de chaque salarié et ce, dans un souci de prévention des risques.

Côté risques, les troubles musculosquelettiques et les risques routiers sont nos principaux risques physiques pour les ambulanciers. Nous avons donc mis en place des ateliers de sensibilisation au risque routier et aux conduites addictives, ainsi qu'une participation à la semaine de la sécurité routière chaque année avec des alertes sur un sujet en particulier par jour.

Nous menons aussi une politique de prévention des risques psychosociaux et de lutte contre les violences sexuelles et sexistes au travail.

Quelles procédures avez-vous instaurées pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes au travail (VSST) ?

Nous appliquons un protocole de **tolérance zéro en cas de VSST**, avec une enquête mise en place dès la moindre alerte. Par exemple, si un patient commet une VSST sur un collaborateur, et que le fait est prouvé par enquête (interrogation des autres collègues, des témoins, des établissements de santé et/ou personnel soignant par témoignage), alors nous procédons à un refus de prise en charge.

Nous prévenons systématiquement le patient par écrit et l'ARS, car notre secteur d'activité est soumis à une procédure spécifique de refus de prise en charge. Nous appliquons une tolérance zéro transparente qui protège nos équipes et renforce leur confiance.

A titre d'exemple, un patient pris en charge pour des soins quotidiens a agressé sexuellement une salariée en lui mettant la main aux fesses. Dès la remontée de cette information, nous avons immédiatement fait une enquête interne. Cette démarche a permis de libérer la parole : d'autres salariées, qui n'osaient pas se plaindre jusque-là, ont confirmé avoir subi des faits similaires. Les investigations ont également été consolidées par le témoignage d'autres professionnels. Aujourd'hui, ce patient n'est plus transporté.

En cas de signalement, une procédure est engagée : enquête systématique et mesures correctives. Cette réactivité a renforcé la confiance des équipes dans un cadre partagé par tous.

Comment agissez-vous concrètement sur les risques psychosociaux (RPS) ?

Nous cultivons une culture de proximité et d'écoute avec un process d'intégration mis en place et un management de terrain avec des entretiens réguliers.

Nos collaborateurs ambulanciers sont en autonomie toute la journée (ils prennent leur poste le matin au dépôt et ils ne reviennent que le soir), ce qui signifie qu'il faut créer du lien pour prévenir concrètement les risques professionnels.

Nos responsables et nos régulateurs ont été formés pour savoir écouter et agir sur les remontées de terrain et « tirer le fil rouge » : **si je vois que quelqu'un n'est pas bien, je ne vais pas le voir plus tard, car plus tard, c'est trop tard !**

Cela permet de lutter efficacement contre les RPS

Pour aller plus loin, nous avons mis en place un baromètre interne de satisfaction (BSi) coconstruit avec la médecine du travail et nos CSE, pour analyser le climat social et la satisfaction de nos collaborateurs, dans le cadre de notre politique de prévention des risques.

Enfin, face à la frontière parfois fine entre vie professionnelle et personnelle et aux cas de dépressions chroniques ou maladies mentales impactant le travail au sein de notre entreprise, nous mesurons l'intérêt réel de travailler en collaboration avec la médecine du travail, pour savoir alerter au bon moment et orienter les collaborateurs.

Nous envisageons d'ailleurs d'entamer un projet de formation aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) pour adopter le comportement adapté en cas de crises.

Quel message de prévention souhaitez-vous porter ?

Grâce à notre politique de prévention, nous avons stabilisé nos effectifs et limité le turnover, notre climat social est apaisé, nous détectons mieux les RPS permettant une prise en charge précoce des situations de mal-être, et nous traitons les VSST. Chaque action compte.

En faisant de la prévention en amont un réflexe quotidien, nous fidélisons nos équipes tout en protégeant leur santé. **Faisons de la prévention une habitude !**

>> Les outils du PRST

- **Un kit de prévention du risque routier professionnel** à travers des outils simples gratuits et directement utilisables <https://www.prst-occitanie.fr/a/354/kit-de-prevention-du-risque-routier-professionnel/>

- Un parcours digitalisé sur les RPS pour les TPE-PME : la mallette RPS <https://www.prst-occitanie.fr/a/864/mallette-rps-un-parcours-digitalise-pour-mettre-en-oeuvre-une-demarche-de-prevention-des-rps/>
- Un kit clé en main pour évaluer votre niveau de prévention en matière de violences sexistes et sexuelles au travail et des fiches pratiques pour identifier et traiter ces violences : <https://www.prst-occitanie.fr/a/604/outils-pour-integrer-les-violences-sexistes-et-sexuelles-au-travail-comme-un-risque-professionnel-a-part-entiere/>

Ressources mises à disposition des journalistes

- Site officiel : www.prst-occitanie.fr
- Réseaux sociaux : LinkedIn PRST Occitanie
- Document institutionnel PRST 2026-2030
- Magazine *PRST & vous* (septembre 2026)

Contacts presse

Préfecture de région

Delphine Amilhau

Tél : 05 34 45 38 31 - 06 70 85 30 75

service-presse@occitanie.gouv.fr

DREETS Occitanie

Christine Lemoal

+33 6 29 85 54 40

dreets-oc.communication@dreets.gouv.fr

Faculté de Droit et de Science politique de l'Université de Montpellier

Nathalie Vesco Angli

+33 6 11 73 84 76

nathalie.vesco-angli1@umontpellier.fr

Plan régional de santé au travail : les 5 axes et les 16 actions

I - Prévenir les accidents et les expositions à risques

- Lutter contre les accidents du travail graves et mortels
- Prévenir le risque routier professionnel
- Prévenir les risques auprès des jeunes en formation professionnelle
- Prévenir le risque poussières (amiante, plomb, silice)

II - Anticiper les transformations du travail et les défis sociétaux

- Climat et conditions de travail
- Risques psychosociaux (RPS)
- Santé au travail des femmes
- QVCT et attractivité des métiers

III - Prévenir l'usure professionnelle et sécuriser les parcours

- Prévenir la désinsertion et l'usure professionnelle
- Prévenir des addictions au travail

IV.- Agir dans les secteurs prioritaires

- Prévenir les risques dans le secteur du BTP
- Prévenir les risques dans le secteur médico-social

V.- Enjeu transversal : renforcer la capacité d'action

- Diagnostic territorial
- Mieux communiquer